VOUS CHERCHEZ UN MÉDECIN ?
LE VÔTRE N'EST PAS DISPONIBLE ?

La cabine de téléconsultation de Bourg-en-Bresse est là pour vous

Pour vous faciliter l'accès aux soins et vous permettre d'obtenir un rendez-vous médical rapidement, le Département de l'Ain, la Préfecture, Grand Bourg Agglomération et la Ville de Bourg-en-Bresse mettent à votre disposition une cabine de télémédecine. En lien direct avec un médecin qui prend le temps d'échanger avec vous, et grâce aux différents instruments médicaux et capteurs, elle permet d'établir un diagnostic médical et donne lieu, si besoin, à une ordonnance.

Maison de quartier des Vennes
11 rue la Fontaine
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 42 46 20

www.teleconsultation.ain.fr

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

Ville de BOURG en BRESSE

PRÉFÈTE DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

AIN 01
le Département

©Département de l'Ain

Comment ça marche ?

Prendre rendez-vous

- **Via le site internet :**
  www.jetrouveunmedecin.fr
  Créer un compte sur www.jetrouveunmedecin.fr Une empreinte de carte bancaire vous sera demandée pour valider le rendez-vous (Le tarif est identique à une consultation classique chez le médecin, sans aucun surcoût. Vous ne serez débité qu'après la consultation). La téléconsultation est prise en charge par l'Assurance Maladie et votre mutuelle.
- **Aide possible par la personne référente :** 04 74 42 46 20
- **Les rendez-vous ne peuvent pas être pris plus de 72 h à l'avance**
- **Consultations :** du lundi au vendredi
- **Ouvert à tous, quelque soit votre lieu d'habitation**
- **Âge minimum :** 14 ans, accompagné d'un représentant légal

Pourquoi téléconsulter?

La majorité des pathologies peuvent être prises en charge en cabine de téléconsultation :

- états fébriles
- rhinopharyngites
- toux
- rhinites
- otites
- angines
- infections urinaires
- renouvellement d'ordonnance
- ...

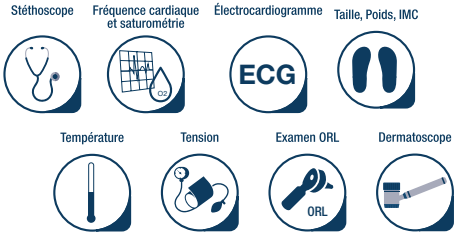

Pendant la téléconsultation

- Sur place, une personne référente vous accueille. La téléconsultation est ensuite réalisée entre vous et le médecin uniquement.
- La cabine de téléconsultation est un dispositif médical équipé d'instruments et de capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique. Pendant la consultation, le médecin téléconsultant vous guide dans la manipulation des instruments et échange avec vous afin d'établir un diagnostic.
- À la fin de la téléconsultation, vous récupérez le compte rendu du médecin, le résumé des prises de mesures et le cas échéant votre ordonnance, imprimés directement dans la cabine.
- À chaque passage, la cabine est désinfectée, selon un protocole d'hygiène strict.

97,2 %

des patients sont satisfaits du service proposé

Infos pratiques

Plus d'informations sur
www.teleconsultation.ain.fr

La Consult Station® est un Dispositif Médical de Classe IIa, produit réglementé qui porte à ce titre le marquage CE. Lire attentivement la notice avant utilisation. Toutes les données de santé sont strictement confidentielles. Seul le patient y a accès ainsi que le médecin uniquement pendant la consultation.